

Porrentruy, le 29 avril 2020

Interpellation no 936

Plus de solidarité dans la crise Covid-19

Avant toute chose, le Parti Chrétien-Social Indépendant du Jura et son groupe parlementaire tiennent à remercier le Gouvernement jurassien, le personnel soignant, les agents de la fonction publique et plus largement toutes les personnes qui œuvrent avec courage et professionnalisme dans ce combat mené contre la pandémie Covid-19.

Alors que les conditions d'un déconfinement progressif ne sont encore connues, le groupe parlementaire chrétien-social indépendant continue de penser que la session parlementaire des 27 et 28 mai est prématurée. Mais dans la mesure où cette session est maintenue, **le groupe PCSI tient à interpeller le Gouvernement jurassien pour introduire davantage de solidarité dans le dispositif mis et à mettre en place pour surmonter cette crise majeure et ses conséquences sociales et économiques désastreuses**. Pour ne pas surcharger le débat parlementaire dans un contexte qui ne s'y prête pas du tout, le groupe PCSI a préféré réunir toutes ces questions sous une seule et même interpellation.

Le groupe PCSI souhaite donc interpeller le Gouvernement jurassien sur les sujets suivants :

1. La question du matériel de protection reste sensible dans la mesure où des initiatives privées fleurissent un peu partout sans que l'Etat n'ait préalablement vérifié et homologué le matériel remis, sans parler de la jungle des prix qui pourrait conduire à des exploitations honteuses d'une pénurie qui nous guette (masques, plexi, etc).
Le Gouvernement est-il prêt à édicter des normes d'homologation des produits distribués et de solliciter Monsieur Prix pour le contrôle des tarifs appliqués sur le marché privé ?
2. En tant que propriétaires de bâtiments, l'Etat et les Communes, tout comme les institutions appartenant majoritairement à ceux-ci, devraient être incités à renoncer à toute perception de loyers à l'égard de commerces, sociétés ou associations locataires pour la période durant laquelle ils ont été contraints de fermer leur établissement ou réduire drastiquement leurs activités.
Le Gouvernement peut-il prendre une telle décision de gratuité et inciter les Communes et institutions partenaires à le faire également ?
3. Dans le même état d'esprit, l'Etat doit peser de tout son poids auprès des propriétaires privés pour qu'ils fassent preuve de la plus grande compréhension à l'égard de leurs locataires commerciaux qui ont dû arrêter leurs activités du jour au lendemain.
Le Gouvernement est-il favorable à intervenir dans ce sens auprès des propriétaires privés et si oui, entend-il intervenir auprès du Conseil fédéral pour apporter une aide à fonds perdus destinée à financer ces loyers ?

4. L'Etat doit exiger que les banques et les assurances s'impliquent davantage dans l'effort national et public qui est mis en place pour sortir de la crise, pas seulement par des reports d'amortissements, d'intérêts ou de primes, qui ne font que de reporter le problème ultérieurement, mais par la constitution d'un capital d'aide d'urgence destiné à être octroyé à fonds perdus, sur des critères précis offrant des perspectives réelles de sauvetage d'activités et d'emplois.

Le Gouvernement jurassien est-il enclin à favoriser la création d'un tel fonds en sollicitant les directions des banques et assurances de la place ?

5. Dans cette lutte contre la pandémie Covid-19, les hôpitaux publics ont été contraints de libérer d'importantes capacités pour pouvoir accueillir les personnes touchées par le virus. La conséquence directe est que ces infrastructures ont dû renoncer à des interventions et activités de types plus classiques, générant des revenus essentiels au maintien de leur fragile équilibre financier. L'Hôpital du Jura n'échappe malheureusement pas à cette réalité et pourrait se trouver dans des difficultés financières, alors qu'il vient d'annoncer un manque à gagner de l'ordre de 6 millions de francs.

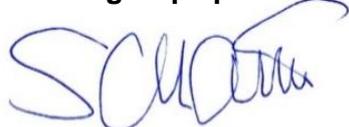
Le Gouvernement jurassien est-il intervenu auprès des autorités fédérales pour qu'elles compensent financièrement toute ou partie des revenus perdus dans cette phase cruciale par l'Hôpital du Jura et les autres établissements publics de soins confrontés à la même problématique ?

6. Parmi les secteurs économiques fortement impactés figure le secteur du tourisme et des loisirs. Dans un secteur à forte saisonnalité, la pandémie a sévi au pire moment. Hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, organisateurs d'événements ont subi un arrêt brutal et total de leurs activités du jour au lendemain. Le tourisme et le domaine des loisirs qui participent aussi à l'amélioration de la qualité de vie de la population et à la diffusion d'une image positive de notre Canton auront donc absolument besoin d'aides financières supplémentaires pour espérer retrouver le niveau atteint auparavant.

Le Gouvernement jurassien va-t-il mettre en place une aide financière directe ou indirecte au secteur du tourisme et des loisirs, avec ou sans le soutien de la Confédération, mais également à l'endroit de la population, en octroyant une prime spéciale à la « consommation de loisirs sur territoire jurassien » à chaque enfant de notre Canton par exemple ?

Nous remercions par avance le Gouvernement jurassien de ses réponses.

Pour le groupe parlementaire PCSI



Thomas Schaffter

